

Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux – Suivi du Grenelle



Le rapport développement durable des collectivités (décret MEDDTL 17/06/2011)

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer



La Région
Lorraine



**Présent
pour
l'avenir**

Rapport DD des collectivités

Loi de juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle 2)

CHAPITRE VI - Débat en matière de développement durable

Article 255 :

« *Art. L. 2311-1-1.* – **Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable** intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. « Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant **plus de 50 000 habitants.** »...

Rapport DD des collectivités

Décret du 17 juin 2011 relatif à la situation en matière de DD dans les collectivités territoriales

Il fixe les modalités de mise en œuvre de cette mesure et le contenu de ce rapport en matière de développement durable.

Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget

Le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ces dispositions sont applicables à compter de la préparation des budgets 2012.

Un espace ressource

Une séance d'information a eu lieu à Pont-A-Mousson le 1er décembre 2011 – Elle était destinée aux collectivités concernées.

Toutes les ressources disponibles sont publiées sur le portail Développement Durable en Lorraine:

<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/le-rapport-developpement-durable-a3850.html>

La DREAL organisera au printemps 2012 un réunion d'échange et de partage d'expériences entre collectivités concernées.